

**ARRETE**

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement le dimanche 09 août 2026

Le Maire de Marnay,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1,

CONSIDERANT l'organisation d'un marché au Moulin sur la Commune de Marnay le dimanche 9 août 2026,

CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement l'interdiction de circulation et de stationnement à tous les véhicules rue Jean-Baptiste Brusset depuis l'intersection avec le chemin des champs Drouillot à l'arche à l'entrée de la Place de Bauffremont ;

**ARRETE**

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules et la circulation de tous les véhicules seront interdits le 09/08/2026 de 6 heures à minuit rue Jean-Baptiste Brusset depuis l'intersection avec le chemin des champs Drouillot jusqu'à l'arche à l'entrée de la Place de Bauffremont ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie et le Maire de Marnay sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme : En Mairie le 30/07/2026  
Le Maire, Vincent Ballot

